

**NOMBRE DE MEMBRES**

<b><u>Afférents</u></b>	<b><u>En</u></b>
<b><u>au Conseil</u></b>	<b><u>exercice</u></b>
<b>92</b>	<b>92</b>

N°02\_2025\_PV

ACTES : 5.1.1

**PROCÈS-VERBAL DE L'ELECTION**  
**DU QUATRIEME VICE-PRÉSIDENT**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt janvier, à dix-huit heures, s'est réuni le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, dans les locaux de la Communauté d'agglomération - Le Nay - 81600 Técoü, sur la convocation qui a été adressée par Monsieur Paul SALVADOR, Président de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, le mardi 14 janvier 2025, et, qui a été affichée le mardi 14 janvier 2025.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :** Jean-Marc AGUERRE, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADÉ, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jean-Marie VALATX, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER,

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU à Julien BACOU, Françoise BOURDET à Nicolas GERAUD, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Dominique BOYER à Christian PERO, Serge GARRIGUES à Christophe GOURMANEL, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Christel PALIS à Dominique HIRISSOU, Didier SALANDIN à Marie-Claire MATE, François VERGNES à Paul BOULVRAIS.

**Absents/Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, Lahcène BAAZIZ, Jean-Louis BOULOC, Jacques BROS, Alain CAUDERAN, Céu DA COSTA, Christian DULIEU, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURENERIN, Marc MIRALES, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Max MOULIS, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK.

**Secrétaire de séance :** Paul BOULVRAIS

Sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président, les conseillers communautaires sont invités à procéder à l'élection du Quatrième Vice-Président, conformément aux dispositions des articles L5211-1, L5211-2, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte tenu que le poste de Quatrième Vice-président est devenu vacant.

Monsieur Paul BOULVRAIS a été désigné Secrétaire de séance par le conseil communautaire.

Madame Isabelle FOUROUX-CADENE, Conseillère communautaire, et, Monsieur Jean-Marc AGUERRE, Conseiller communautaire, ont été désignés Assesseurs par le conseil communautaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-10 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet du 11 juillet 2020 portant création de 10 postes de vice-présidents et de 31 autres membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet du 13 août 2020 décidant que le nombre de postes de vice-présidents fixé à dix est porté à quinze ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L5211-10, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres membres conseillers soient membres du Bureau, en sus des vice-présidents, sans limitation de nombres ;

Considérant que le ou les vice-présidents et les autres membres du Bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant que le poste de Quatrième Vice-Président est devenu vacant suite à la démission de Madame Maryline LHERM de son mandat de Vice-Présidente acceptée par courrier du Préfet du Tarn du 23 décembre 2024 ;

Considérant que le Conseil de communauté peut décider que le Vice-Président nouvellement élu occupe le même rang qui était occupé précédemment par Madame Maryline LHERM, Quatrième Vice-Présidente ;

### **Il est procédé à l'élection du Quatrième Vice-Président**

#### **Premier tour de scrutin**

#### **CANDIDATS**

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>COMMUNE</b>
MOULIADE	Régine	Larroque
CHARRUYER	Sébastien	Parisot

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	76
c. Nombre de suffrages déclarés nuls	0
d. Nombre de suffrages blancs	6
e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	70
f. Majorité absolue.....	36

Nom et Prénom (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CHARRUYER Sébastien	33	Trente-trois
MOULIADE Régine	37	Trente-sept

Choisir suivant le cas :

- Madame Régine MOULIADE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Quatrième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.
- ~~- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin.~~

### Deuxième tour de scrutin

CANDIDATS		
NOM	PRENOM	COMMUNE

### Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de suffrages blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]
- f. Majorité absolue.....

Nom et Prénom (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Choisir suivant le cas :

- M. (ou Mme) \_\_\_\_\_, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin.

### Troisième tour de scrutin

CANDIDATS		
NOM	PRENOM	COMMUNE

### Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls
- d. Nombre de suffrages blancs
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]

Nom et Prénom (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

Choisir suivant le cas :

- M. (ou Mme) \_\_\_\_\_, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé(e) Quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé(e).

- M. (ou Mme) \_\_\_\_\_, ayant obtenu chacun \_\_\_\_\_ voix, M. (ou Mme) \_\_\_\_\_ étant le plus âgé(e) des candidats, a été proclamé(e) Quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé(e).

## Observations et réclamations

Néant

Procès-verbal dressé à Técoou, le 20 JAN. 2025

Le Président,  
Paul SALVADOR

Les Assesseurs,

Isabelle FOUROUX-CADENE

Le Secrétaire,  
Paul BOULVRAIS

Jean-Marc AGUERRE

